

Séance du 11 mars 2025

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 28
Absents : 14
dont suppléés : 0
dont représentés : 7
Votes pour : 35
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 35

Date de la convocation
05/03/2025

Date de publication
19/03/2025

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, P. GUIGON, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, P. MIESCH, A. NAWROT, V. ORLAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WEISS, A. ZIEGLER

Pouvoirs : A. FESSLER à R. BEGUE, E. HOTZ à J-L. ANDERHUEBER, G. MICLO à J-P. BRINGARD, F. MONCHABLON à J-L. SALORT, C. PARTY à C. CANAL, P. VUILLAUMIE à L. BROS-ZELLER, J. GROSCLAUDE à P. LACREUSE

Secrétaire de séance : J. CHIPAUX

Délibération n° 012-2025

Objet : Développement économique - ZAE de la Brasserie - bilan de la concertation

Madame Céline Conilh--Noblat quitte la salle et ne participe pas au vote.

Vu

- le code de l'urbanisme et notamment les articles L.300-2, R.311-1 et suivants,
- le code général des collectivités territoriales,
- la délibération d'approbation du conseil municipal de Lachapelle-sous-Rougemont en date du 6 mai 2013 approuvant le plan local d'urbanisme,
- la délibération de prescription du plan local d'urbanisme intercommunal en date du 12 avril 2017,
- la délibération d'arrêt du projet de plan local d'urbanisme intercommunal en date du 28 janvier 2025,
- la délibération communautaire en date 3 octobre 2023 décidant d'engager une procédure ZAC sur une superficie de près de 10 ha en extension de la zone d'activité de la Brasserie et précisant les modalités de concertation,
- la délibération communautaire en date du 3 octobre 2023 approuvant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation afférentes à la procédure de création de la ZAC pour l'extension de la Zone d'Activité de la Brasserie,
- le bilan de la concertation annexé à la présente délibération,

Considérant

- que par délibération du conseil communautaire en date du 3 octobre 2023, les objectifs poursuivis et les modalités de concertation afférentes à la procédure de création de la ZAC pour l'extension de la ZA de la Brasserie ont été définis,
- que la concertation préalable à la création de la ZAC s'est tenue conformément aux modalités de la concertation fixées dans la délibération précitée,
- que les modalités de concertation étaient les suivantes :
 - mise à disposition d'un registre destiné aux observations de la population et consultable en mairie et au siège de la communauté de communes aux heures d'ouverture du public,
 - organisation d'une réunion publique,
- que l'ensemble de ces moyens de concertation (et notamment la réunion publique en date du 23 janvier 2025 qui s'est déroulée à Lachapelle-sous-Rougemont) et la synthèse des avis de la population sont exposés dans le bilan de la concertation,
- que la population a pu, de manière continue, faire état de ses observations,

Au regard des éléments précités et du bilan de la concertation annexé, le conseil communautaire est invité à tirer le bilan de la concertation préalablement à la création de la ZAC, conformément aux articles L.300-2 du code de l'urbanisme.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le bilan de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté de l'extension de la ZA de la Brasserie,

DECIDE de poursuivre la mise en œuvre du projet de création de ZAC,

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,


Jacky CHIIPAUX